

MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ**Séance plénière ordinaire des comptes**
DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR

Date et heure	Lundi 16 juin 2025, de 20h00 à 21h30			
Lieu	Salle des pas perdus – École des Plantys			
Présences	Président de la Municipalité	Pierre-Michel Venetz	PMV	DC
	Vice-président de de la Municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR
	Conseiller municipal	Daniel Roh	DR	PLR
	Conseiller municipal	Gérald Glassey	GG	DC
	Conseiller municipal	Sandrine Germanier	SG	DC
	Conseiller municipal	Olivier Cottagnoud	OC	AV
	Conseillère municipale	Fatima Meylan	FM	AV
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF	
	Membre - Chef de groupe	Pietro Falco	PF	DC
	Membre - Chef de groupe	Yannick Berner	YB	PLR
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV
	Membre – Chef de groupe	Christian Rey	CR	UDC
	Membre – Rapporteur COGEST	David Blanchet	DB	PLR
	Membre - COGEST	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV
	Membre	Johnatan Bonnaz	BJ	DC
	Membre – Supp. COGEST	Thierry Carey	CT	UDC
	Membre - COGEST	Ismet Ciftci	CI	DC
	Membre	Jean-Paul Cotter	CJP	DC
	Membre - Président écoles	Michel Declercq	MD	DC
	Membre - Édilité	Adem Durakovski	AD	DC
	Membre - Édilité	Chloé Fontannaz	CF	DC
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	DC
	Membre	Julien Girod	JG	AV
	Membre	Stéphanie Glassey	SG	DC
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR
	Membre – Secrétaire du Bureau	Gisèle Locatelli	LG	AV
	Membre – Présidente du Conseil général	Cindy Papilloud	CP	DC
	Membre – Vice-président du Conseil général	Alexandre Roh	AR	PLR
Membre – Président Édilité	Raphaël Roh	RR	AV	
Membre - COGEST	Dylan Sanderson	DS	DC	
Membre - Édilité	Pierre-Alain Vouillamoz	PAV	PLR	
Membre – Président COGEST	Frédéric Walter	FW	UDC	
Membre – Rapporteur écoles	Arnaud Zufferey	AZ	AV	
Excusés	Membre – COGEST	Tiffany Gérardet	TG	DC
	Membre -- écoles	Gaudiane Söderberg	GS	DC
	Membre – Rapporteur Édilité	Raphaël Zwimpfer	RZ	DC
	Membre – COGEST et écoles	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR
	Membre - Édilité	Alain Coquisart	AC	PLR

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 16 décembre 2024
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière constitutive du 27 janvier 2025
- 4 Comptes 2024
 - a Présentation par l'Exécutif
 - b Rapport de la Commission de gestion
 - c Rapport de l'organe de contrôle
 - d Discussion et vote
- 5 Nomination de l'organe de révision
- 6 Règlement du Conseil général (RCG) de Vétroz 2025 – 2028
Présentation du Bureau
- 7 État des commissions
- 8 Rapport intermédiaire de la Commission du Règlement des Écoles
- 9 Information de la part de l'exécutif
- 10 Divers

BIENVENUE

La Présidente du CG, Mme Cindy Papilloud, déclare ouverte la séance plénière du CG et adresse ses cordiales salutations à l'assemblée. Les Conseillers généraux ont été convoqués par email par le secrétariat communal dans les délais requis. Par souci d'écologie et d'efficacité administrative, les convocations et documents sont dorénavant envoyés par courriel. Avec 25 Conseillers généraux présents – dont 24 votants – le législatif vétrozain peut valablement délibérer. La séance sera principalement dédiée aux comptes de la commune.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire du Bureau relit l'ordre du jour. Tous les groupes entrent en matière. En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est accepté tacitement.

L'ordre du jour est accepté tacitement

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Tous les groupes entrent en matière.

Mme Minguely-Coudray formule une remarque, à savoir, que son intervention, pourtant transmise dans les délais, ne figure pas au PV. En conséquence, la nouvelle secrétaire se chargera d'ajouter l'intervention au PV, lequel sera retransmis avec la modification aux membres du CG.

Sans autre remarque, le PV du 16 décembre 2024 est accepté tacitement avec la modification relative à l'intervention de Mme Minguely-Coudray.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE CONSTITUTIVE DU 27 JANVIER 2025

Tous les groupes entrent en matière.

Le PV de la séance plénière constitutive du 27 janvier 2025 est accepté tacitement

4. COMPTES 2024

La Présidente précise que les Conseillers généraux ont reçu tous les documents relatifs aux comptes 2024.

A PRÉSENTATION PAR L'EXECUTIF

M. Pierre-Michel Venetz, salue l'assemblée pour cette 1^{ère} séance des comptes 2024 en sa qualité de Président de la Municipalité. Il excuse sa collègue Fatima Meylan qui rejoindra plus tard la séance.

Commentaire de M. Pierre-Michel Venetz sur l'exercice 2024: les comptes 2024 sont le résultat d'un bon exercice financier. Le chef du service financier communal est à la disposition des membres de l'assemblée pour répondre à toute éventuelle question.

Compte de résultats échelonnés : l'exercice 2024 présente un résultat d'exploitation positif de CHF 3'410'000 au lieu d'un déficit escompté à CHF 1'900'000. Ce résultat s'explique par des revenus fiscaux nettement supérieurs au budget combiné à une maîtrise des charges d'exploitation restée inférieure aux prévisions. L'excédent fiscal s'explique par une forte progression de l'impôt post-covid sur les personnes physiques et par des recettes fiscales sur les personnes morales plus élevées que celles attendues.

Nous avons attribué CHF 3'250'000 à la réserve de politique budgétaire, ramenant ainsi le résultat final (Compte de résultats et d'investissements) à CHF 603'570.

La marge d'auto-financement a atteint un niveau remarquable de CHF 7'830'000 permettant ainsi le financement intégral des investissements nets pour un montant de CHF 4'310'000 sans recourir à l'emprunt. Le solde, soit un excédent de financement CHF 3'520'000, a pu renforcer les fonds propres de la Municipalité.

La structure du bilan au 31.12.2024 traduit une situation financière solide. L'actif total atteint CHF 69'960'000 avec une augmentation du patrimoine financier d'environ CHF 2'000'000 et du patrimoine administratif de CHF 620'000.

Concernant le passif, les engagements à long terme diminuent, CHF – 1'250'000, traduisant un désendettement progressif.

Le capital propre progresse de CHF 4'140'000 atteignant au total CHF 25'460'000 (soit une croissance de près de 20% en une année).

M. Pierre-Michel Venetz commente dans le détail les différents indicateurs financiers : dans ce cadre, il relève notamment que le degré d'autofinancement se monte à 181%, ce qui traduit l'excellente autonomie financière de Vétroz. La dette nette par habitant s'élève à 3280 CHF. Ce montant est compatible avec les capacités de remboursement de la commune et diminue d'année en année.

Conclusion : l'analyse de détail avec la COGEST ayant débouché sur une proposition d'acceptation des comptes 2024 à l'unanimité des 6 membres présents, le Conseil communal demande, au terme de l'analyse par dicastère, l'approbation des comptes tels que soumis ainsi que les crédits supplémentaires y afférents.

Tous les groupes entrent en matière.

L'entrée en matière est acceptée tacitement à l'unanimité.

B RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. David Blanchet, rapporteur de la COGEST, lit le propos introductif du rapport de la COGEST.

Il rappelle les bases légales qui régissent l'examen des comptes pour le CG.

Il souligne l'engagement et l'esprit de collaboration de tous les membres de la COGEST qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport.

Il précise qu'au terme de sa séance du 30.04.2025, la COGEST a accepté l'entrée en matière sur les comptes 2024 à l'unanimité de ses 7 membres.

La parole n'est pas demandée par les Conseillers généraux sur le propos introductif.

Discussion et vote

La Présidente invite chaque dicastère à prendre la parole d'abord sur les comptes de fonctionnement et ensuite sur les comptes d'investissements. Aucune prise de parole n'est demandée dans les deux cas.

La Présidente ouvre la discussion auprès des Conseillers généraux sur l'ensemble des comptes 2024.

Mme Gisèle Locatelli demande s'il était possible qu'une interprétation succincte sur les graphiques présentés au point 5.1 du rapport puissent figurer à l'avenir dans le rapport de la COGEST. Les raisons d'un écart (entre comptes et budget) ou d'une hausse (des dépenses et des recettes) constatés mériteraient une explication envers un public non aguerri.

La présidente suggère qu'un lien entre les questions posées par la COGEST à la Municipalité et les réponses obtenues puissent figurer dans le rapport.

M. David Blanchet répond favorablement à ces deux interventions. La présidente l'invite à exposer ses propos conclusifs sur les comptes 2024. Il relève en substance les éléments suivants :

- La bonne situation financière de Vétroz

- La progression du taux de réalisation des investissements (plus forte encore qu'avant les années COVID)
- Les efforts à maintenir pour réduire la dette nette par habitant
- Le suivi en particulier du cautionnement de la Maison de la Santé
- Les recommandations (no 13 de l'organe de révision) encore en suspens qu'il s'agirait de clôturer
- Pour le vote final, la recommandation faite au CG par les 6 membres présents de la COGEST d'accepter les comptes 2024 tels que présentés

C RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

Le représentant de Fidag SA présente son rapport en tant qu'organe de révision officiel. Il relève principalement les éléments suivants :

- L'évaluation du patrimoine financier et des éléments de fortune sont appropriés
- Le niveau des amortissements comptables est conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des communes
- L'endettement net de la commune est considéré comme étant important mais il s'est réduit par rapport à l'exercice précédent
- L'exercice financier 2025 paraît assuré
- L'entretien avec le Conseil communal a bien eu lieu

Sur cette base, Fidag SA recommande l'approbation des comptes annuels 2024.

D DISCUSSION ET VOTE

La Présidente demande si quelqu'un souhaite intervenir sur les propos conclusifs de la COGEST et le rapport de révision de Fidag SA. La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt les débats et procède au vote des comptes de la Municipalité.

Les comptes 2024 sont acceptés au nombre de 24, à l'unanimité.

La Présidente remercie la COGEST pour son précieux travail et nommément son président, M. Walter et son rapporteur, M. Blanchet. Elle adresse ses remerciements au Président de la Municipalité, au secrétaire communal, ainsi qu'au responsable des finances, pour le temps consacré aux membres de la COGEST dans l'étude des comptes et pour la rigueur et la précision avec laquelle ils ont été élaborés. Le résultat du vote du CG en est l'illustration.

5. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Les modalités légales sont gérées par la loi sur les communes et du canton du Valais (art. 83 LCo et 5 RCG)

Le Président de la Municipalité relève que le Conseil communal, réuni en séance ordinaire le 1^{er} et 28 mai 2025, a décidé de proposer la reconduction de la société Fidag SA, en qualité d'organe de révision pour la période 2025 – 2028, sur la base des éléments suivants :

- Mandat exercé depuis plusieurs législatures à l'entière satisfaction de la Municipalité
- Engagement des responsables et qualité des rapports
- Identification des risques potentiels dans la gestion du patrimoine communal avec propositions d'amélioration pertinentes et sécurité accrue dans les différents processus de travail
- Portefeuille important de communes dans sa clientèle favorisant le partage d'expériences et des comparatifs intéressants pour la Municipalité avec d'autres communes du canton
- Équipement hautement qualifié
- Réviseurs diplômés avec expertise dans le secteur public
- Volonté du précédent législateur d'assurer la continuité
- Volonté de poursuivre la relation de confiance établie entre la Municipalité et l'organe de révision

Tous les groupes entrent en matière et approuvent le choix de Fidag SA.

Une remarque est toutefois formulée par M. Yannick Berner et Mme Minguely-Coudray : l'argumentaire sur le choix de l'organe de révision aurait pu être communiqué par l'exécutif en amont du plénum pour permettre une discussion dans le cadre des séances de groupe.

Le mandat est attribué à Fidag SA par 19 voix pour, 0 contre et 5 abstentions

6 RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL (RCG) DE VÉTROZ 2025 - 2028

La Présidente annonce avoir revu le RCG avec les membres du Bureau du Conseil général. Des modifications ont été apportées qui sont actuellement au stade de la validation. C'est pourquoi la présentation détaillée du RCG modifié se fera au prochain plénum extraordinaire, le 13 octobre 2025.

7 ÉTAT DES COMMISSIONS

Le législatif a remis sur pied la COGEST :

Composition : président, M. Frédéric Walter, rapporteur, M. David Blanchet, membres, M. Ismet Ciftci, Mme Carole Larmandieu-Pianzola, Mme Nadia Bogó-Aebi, et M. Dylan Sanderson.

Le législatif a remis sur pied la Commission des écoles : elle a pour mission de reprendre le travail effectué par l'ancienne commission durant la précédente législature concernant la modification du règlement des écoles et des structures d'accueil.

Composition : président, M. Michel Declercq, rapporteur, M. Arnaud Zufferey, membres, Mme Gaudiane Söderberg, Mme Monique Roh et M. Thierry Carey.

Le législatif a remis sur pied la Commission d'édilité : elle a été mandatée pour remettre à jour deux règlements présentés et amendés lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, à savoir, le règlement pour la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie et le règlement pour la location et l'utilisation du domaine public.

Composition : président, M. Raphaël Roh, rapporteur, M. Raphaël Zwimpfer, membres, Mme Chloé Fontannaz, M. Christian Rey, M. Adem Durakovski, M. Pierre-Alain Vouillamoz et M. Alain Coquisart.

D'autres mandats suivront en fonction des informations fournies par le Conseil municipal.

8 RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT DES ÉCOLES

M. Arnaud Zufferey, en sa qualité de rapporteur de la commission des écoles, fait un point de situation (le rapport intermédiaire suivra) sur le travail accompli jusqu'ici. Les commissaires se réunissent toutes les 2 semaines et 4 réunions ont déjà eu lieu dans un esprit de consensus. Sur les 4 chapitres du règlement à remanier, le 3^{ème} est actuellement à l'étude.

9 INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. Pierre-Michel Venetz revient sur l'inondation qui s'est produite dans les locaux de l'administration communale et constatée par lui-même le 7 juin 2025. Elle a nécessité l'intervention des pompiers de la Lizerne. Une cellule de crise a été mise en place dès le 8 juin par la Municipalité. Le président décrit l'ampleur des dégâts à l'aide de photos sur le sinistre. L'administration communale a été contrainte de déménager dans l'ancienne école primaire du Pavillon, rue des Pêcheurs 12 à Vétroz. Elle y restera durant toute la période hivernale. L'information a été donnée à la population. Des discussions ont lieu avec tous les acteurs concernés et notamment avec la paroisse, propriétaire de la salle paroissiale. L'inventaire des dégâts avec l'assurance concernée est en cours ainsi que l'assainissement du bâtiment. Le président remercie ses collègues ainsi que les collaborateurs de la Municipalité pour leur travail et leur disponibilité dans la gestion de la crise.

A l'administration communale, la responsable RH prend une retraite anticipée et sera remplacée par Mme Emma Crettenand. Deux collaborateurs de la commission des constructions ont démissionné et la recherche de successeurs est bien engagée.

Depuis le début de son mandat, le Président a pu faire le tour des institutions qui comptent dans l'exercice de sa fonction, à savoir notamment l'Agglo, l'association des communes valaisannes ainsi que celle des présidents de district.

Mme Sandrine Germanier, en charge du dicastère de la culture, de la formation professionnelle et du droit de cité, informe l'assemblée que 90 apprentis sont formés sur la commune cette année et que 4 personnes ont déposé une demande de naturalisation. Dans le cadre de la commission culturelle, une première sortie s'est déroulée au mois de mai qui a rencontré un franc succès. Une nouvelle sortie, à laquelle elle nous invite à participer, est prévue le 24 août prochain à la place du Four avec un apéro offert par la commune.

M. Olivier Cottagnoud, en charge du dicastère énergie et environnement, informe l'assemblée que les travaux de construction de la Maison de la Santé avancent. L'ouverture des cabinets pour les médecins généralistes débutera dès la mi-juillet 2025, pour les pédiatres et autres médecins spécialistes et professionnels paramédicaux dès la mi-août. Une adresse e-mail est opérationnelle sous generalistes@masave.ch et une ligne téléphonique pour la prise de RDV dès le 1^{er} juillet. Il existe une

garantie de prise en charge auprès du groupe des médecins généralistes en faveur des citoyens de Vétroz. Le groupe est agréé modèle HMO.

M. Gérald Glassey, en charge du dicastère services techniques, sécurité publique et mobilité, informe l'assemblée que le Conseil municipal a décidé de rénover le sol de l'UAPE pour raison d'hygiène et de sécurité. La salle de Bresse et celle des Plantys seront mises en conformité pour raison de sécurité.

M. Daniel Roh, en charge du dicastère vie associative, affaires sociales et tribunal de police, informe l'assemblée qu'en raison des circonstances, l'ASOV n'a pas pu être déplacée au Pavillon. En ce qui concerne l'intégration, de nouveaux ateliers variés ont été mis en place, notamment informatique et cuisine du monde. La déléguée interrégionale de l'intégration a donné sa démission et le poste a été mis au concours. M. Roh a rencontré en avril dernier les sociétés, 21 sont actuellement enregistrées à Vétroz.

10 DIVERS

La Présidente annonce la sortie du Conseil général organisée par le PLR et prévue pour le 29 août 2025 dès l'après-midi. Elle rappelle que la Fête-Dieu a lieu ce jeudi avec une messe à 10h30 suivie d'une représentation de la fanfare de l'Union à la place du Four et du cortège des enfants.

La Présidente rappelle le prochain plénum extraordinaire qui aura lieu le 13 octobre 2025 et portera notamment sur la 1^{ère} lecture du RCG et les règlements remis à jour de la commission édilité.

La Présidente adresse ses félicitations pour la nomination de M. Fabien Papilloud au pilotage de la transition numérique de la Justice valaisanne.

M. Yannick Berner informe qu'une question écrite est en cours de préparation entre les 4 chefs de groupe concernant l'enveloppe budgétaire globale destinée aux sociétés locales. Un débat est souhaité sur le montant de cette enveloppe.

Mme Hélène Minguely-Coudray adresse deux questions à M. Glassey concernant l'utilisation et la facturation des compteurs d'eau potable. La campagne d'installation de ces compteurs se poursuit-elle en 2025 ? Pour les quartiers qui ont dû être équipés en 2024, comment s'établira la facturation en 2025 ? M. Glassey répond que les règlements concernant l'irrigation sont à mettre en conformité et qu'un message est actuellement en cours de préparation auprès des services techniques. La population sera informée dès que possible.

M. Julien Girod adresse 3 questions à M. Glassey, la première sur la question de savoir ce qui peut être entrepris à la rue de la Madelaine, vu la difficulté pour les usagers de circuler en raison du parcage sauvage. M. Glassey répond qu'il est conscient de la problématique et qu'un mandat a été attribué à un groupe d'ingénieurs pour examiner les questions de circulation, de signalisation et de mobilité à Vétroz depuis la Lizerne jusqu'à Moemax. Il espère avoir une vision globale d'ici l'été des travaux et aménagements à entreprendre. Dans l'intervalle, l'option d'un règlement à l'amiable est à privilégier sur les dénonciations.

La 2^{ème} question de M. Girod porte sur le moment de l'ouverture de la route de débord. M. Glassey répond que la compétence appartient à l'État du Valais et au service de la mobilité et qu'une opposition est toujours pendante à ce sujet dans le quartier du Botza.

La 3^{ème} question de M. Girod porte sur le pont qui enjambe le canal à la hauteur du parc canin. Quand sera-t-il remis en place ? M. Glassey n'a pas la réponse mais renseignera M. Girod sur ce point.

En l'absence d'autres interventions, la Présidente clôt la séance et remercie le Président de la Municipalité pour les agapes auxquelles nous sommes conviés à l'entrée du bâtiment.

La Présidente clôt la séance à 21h30

Ainsi fait à Vétroz, le 16 juin 2025.

Cindy Papilloud
Présidente du Conseil général


Gisèle Locatelli
Secrétaire du Conseil général